

**AMENDEMENT - Pour une tarification solidaire de la restauration scolaire
dans les collèges alsaciens****Rapport N° CD-2025-4-5-2 - N° applicatif 13228****Exposé sommaire**

La Collectivité européenne d'Alsace n'a aucune tarification solidaire dans la restauration scolaire des collèges. Ce choix politique laisse à la porte de la restauration scolaire de nombreux collégiens et de nombreuses collégiennes.

Pire, la Collectivité met sur le dos des familles trois factures qu'elles ne devraient pas payer. Elles doivent alors se substituer aux missions de la CeA. La CeA demande en effet aux familles de payer une partie de la rémunération des agents qui sont de sa responsabilité afin de réduire ses frais de fonctionnement. Elle ponctionne également le budget des familles pour réduire le coût des fluides et de l'électricité. Enfin, la réduction du coût des repas consommés par les Agents Techniques des Collèges, juste mesure à destination des agents de la Collectivité, ne fait l'objet d'aucune compensation et est donc payée par les familles.

Il est temps d'arrêter ces pratiques qui permettent de prélever aux familles plus de 7 millions d'euros pour des missions qui relèvent d'abord de la responsabilité de la CeA. Les familles ne sont pas des vaches à lait pour améliorer les ratios comptables de la CeA.

C'est la raison pour laquelle, consciente du rôle de la Collectivité européenne d'Alsace à délivrer un service public à destination des collégiens et des collégiennes, cet amendement propose la mise en place d'une tarification solidaire des collèges au 1er janvier 2026.

Amendement**Dans l'Annexe 2, APRES (page 9)**

"Une contribution appelée participation aux charges communes (PCC) est versée au budget général du collège par le budget annexe du SRH."

et APRES (page 16)

"Alignement des taux de reversement de la participation du personnel (PRPI) des collèges publics alsaciens"

AJOUTER

"Cette contribution sera supprimée au 1er janvier 2026 et remplacée par la mise en place d'une tarification solidaire."

Amendement déposé par M. Florian KOBRYN**Florian KOBRYN**